

**Vive le marxisme-léninisme-maoïsme!
Guerre Populaire jusqu'au communisme!**

HO CHI MINH

LE PROCES DE LA COLONISATION FRANÇAISE 1925

III - LES GOUVERNEURS

1. M. Fourn

M. Fourn, gouverneur du Dahomey, gouverne si bien que tous les indigènes de la colonie se plaignent de lui. Pour calmer le mécontentement, on fait semblant d'envoyer dans cette colonie un inspecteur. Celui-ci inspecte si bien qu'il f... le camp sans examiner les doléances que lui a présentées la population.

Nous avons, à ce sujet, reçu une lettre du Comité d'action franco-musulman à Porto-Novo, dont voici les passages essentiels :

« Bien avant l'arrivée des Français au Dahomey, il existait à Porto-Novo un chef musulman appelé Iman, chargé de représenter la collectivité musulmane partout où cela est nécessaire, d'administrer les biens appartenant à cette collectivité et d'assurer la célébration des cérémonies religieuses.

Selon les coutumes, l'Iman doit être élu par un corps électoral parmi les musulmans dévôts connus pour leur moralité et qui ont rempli les fonctions d'adjoint pendant longtemps. De plus, avant sa mort, l'Iman

au pouvoir donne son avis sur l'adjoint qui, d'ordinaire, réunit les qualités requises pour le remplacer.

L'avis donné par l'Iman à cette occasion est irrévocable.

Avant la mort de l'Iman Cassoumou, ce dernier désigna pour son successeur l'adjoint Saroukou que le corps électoral ainsi que la majorité des musulmans ont accepté.

L'Iman Saroukou devait être élu à la mort de Cassoumou, mais Ignacio Paraiso, fort de l'appui du gouverneur, s'y opposa arbitrairement en imposant aux musulmans le nommé Lawani Kossoko qui est son ami personnel et qui, comme lui, n'est musulman que de nom.

Voyant que le corps électoral et la majorité des musulmans étaient contre la nomination illégale de Lawani Kossoko, le sieur Ignacio Paraiso fit intervenir le chef supérieur Houdji qui est un fétichiste et qui, sous le couvert du gouvernement, élit le nommé Lawani Kossoko contre le gré des musulmans.

Encore, si Lawani Kossoko était un bon et honnête musulman, nous garderions le silence sur sa nomination, mais c'est le plus malhonnête que la terre ait porté. Voici, du reste, les preuves de ce que nous affirmons.

Lawani Kossoko est né à Lagos (Nigéria anglaise). C'est un sujet anglais. A la suite des meurtres et autres crimes commis dans la Nigéria anglaise, Lawani Kossoko fut poursuivi par les autorités anglaises.

Notre gouverneur d'alors recueillit cet indésirable sujet anglais et, comme pour le récompenser, le nomma chef des villages lacustres: Affotonou, Aguégué, Agblankantan, etc., etc., où tous les habitants en ont maintenant assez de ses exactions, de ses crimes et se plaignent de lui.

Nous avons une mosquée au quartier Akpassa, à Porto-Novo. L'administration française démolit cette mosquée pour cause d'utilité publique et nous donna une indemnité de 5.000 francs.

L'indemnité ne suffisant pas pour la construction d'une nouvelle mosquée, nous avons recueilli, par souscription privée, une somme de 22.000 francs.

Parmi les membres du Comité chargé de l'achat des matériaux et du paiement des ouvriers, se trouvait Ignacio Paraiso.

A la mort de l'Iman adjoint Bissiriou, à qui fut confié la clef de la caisse, Ignacio Paraiso devint le dépositaire de la clef. Il profita de ce titre pour détourner une somme de 2.775 francs. Le Comité fut obligé de l'exclure de son sein.

Ignacio Paraiso, courroucé, se concerta avec le gouverneur. Celui-ci prit des mesures arbitraires contre nous et mit entrave à la construction de notre mosquée.

Maintenant, par suite des intrigues de Ignacio Paraiso, auxquelles le gouverneur prêta la main lors de la nomination profane de Lawani Kossoko comme Iman, les musulmans de Porto-Novo se trouvent divisés en deux camps. Cet état de choses nuit à la bonne harmonie, au libre exercice de notre culte et crée de grands désordres.»

2. M. Long

Extraits d'une lettre adressée à la République Française du 6-12-22, par le colonel Bernard qui, rassurez-vous, Monsieur le Ministre, n'est pas un communiste.

« Les exportations de l'Indochine, dit la lettre, sont stationnaires ou même en régression. L'indochine a exporté en 1914 : 45.000 kilos de soie; 99.000 tonnes de maïs, 480 tonnes de thé ; elle n'a exporté l'an dernier que 15.000 kilos de soie, 32.000 tonnes de maïs, 156 tonnes de

thé.

On croit aussi que le gouvernement de l'Indochine poursuit dès maintenant avec activité l'exécution des grands travaux indispensables à la mise en valeur de la colonie. Or, depuis 1914, on n'a pas construit un kilomètre de voies ferrées ni un hectare de rizières. M. Sarraut a fait approuver, il y a dix ans, un programme (le travaux qui comporte la construction du chemin de fer de Vinh à Dôngha et la réalisation de quatre grands systèmes d'irrigation ; tous ces travaux ont été suspendus depuis plus de cinq ans, sous le prétexte que l'on n'avait point de crédits.

Or, dans cette même période, l'Indochine a consacré 65 millions de piastres, 450 millions de francs, à la construction de routes et de bâtiments civils. Que M. Faget veuille bien méditer de tels chiffres ! Près d'un demi-milliard dépensé à construire des routes d'automobiles où ne circule pas une tonne de marchandises ; à élever des logements et des bureaux pour les fonctionnaires qui pullulent en Indochine avec l'exubérance propre aux végétations tropicales; et, pendant ce temps-là, les travaux reconnus indispensables, approuvés déjà par un vote du Parlement, ont été abandonnés!

Et ne croyez pas que l'on ait l'intention, en Indochine, de changer de méthodes. Pour terminer le programme de 1912, M. Long a déjà demandé au Parlement l'autorisation de contracter un emprunt; il demande aujourd'hui la permission d'en contracter un second. Ceux qui dirigent à l'heure actuelle la mise en valeur de l'Indochine, paraissent résolus à ne rien faire de vraiment utile, si on ne leur permet pas, tout d'abord, de faire des dettes. Quant aux ressources budgétaires, quant aux réserves accumulées pendant la guerre et l'après-guerre, ils sont décidés à les jeter royalement par la fenêtre si le Parlement n'y met bon ordre.»

3. M. Garbit

M. Garbit, gouverneur général de Madagascar, est rentré en France.

Comme tous les gouverneurs, ses collègues, M. Garbit est très content de « SA » colonie. Progrès, richesse, loyalisme, projets, calme, organisation, etc...

Tel est le bagage éternellement invariable des proconsuls en congé que M. Garbit, à son tour, déballe obligeamment à qui peut voir. Et par-dessus ces bluffs usagés, M. Garbit jette artistiquement l'autre bluff (ou le bluff de l'autre), extrafin celui-là : la mise en valeur des colonies. En lui souhaitant la bienvenue, nous demandons à M. le Gouverneur:

« Est-il vrai que la mission d'inspection, envoyée par le ministère, n'a pas assez de savon pour laver la tête gubernatoriale et savonner la pente sur laquelle Son Excellence doit se laisser glisser vers la Métropole pour y rester toujours, toujours?

Est-il vrai que, pour sauver la face, quelques zélés ont organisé un vin d'honneur avant son départ ; et que cela a nécessité un recrutement laborieux, puisque personne, en dehors des organisateurs, n'avait voulu venir?

Est-il vrai que les créatures de M. le Gouverneur avaient projeté une pétition demandant son retour à la colonie ; mais que cette pétition n'a pas vu le jour parce qu'on craignait une contre-pétition ?

Est-il vrai, enfin, que l'affectueux souhait que lui a adressé la population indigène était celui-ci : « Adieu, Garbit ! Au plaisir de ne plus te revoir! »

4. M. Merlin

La destinée des 20 millions d'heureux Annamites est placée dans la main de M. Martial Merlin.

Qui est ce M. Merlin ? me demandez-vous. C'est un monsieur qui a été administrateur des Iles Gambier, puis secrétaire général de l'Afrique-

occidentale, puis gouverneur de la même colonie, C'est un monsieur qui a passé 36 ans de sa vie à bourrer les crânes indigènes, avec la civilisation: bienfaitrice de la France.

Vous diriez peut-être que c'est une vaste indochinoiserie que de faire gouverner un pays par un homme qui n'y entend rien.

Eh ! bien, oui. Mais ça, c'est la mode. Un confrère signale qu'il a trouvé, trôné au bureau de l'A. O. F. du ministère des Colonies un ancien administrateur de l'Indochine. Un ancien administrateur de l'A. O. F. est chargé des services de l'Afrique-équatoriale. Un ancien fonctionnaire du Soudan a été choisi pour s'occuper des questions concernant Madagascar ; tandis que le Cameroun est représenté à l'Exposition coloniale par un fonctionnaire qui n'y a jamais mis les pieds.

Donc, avant d'aller civiliser les Indochinois en Indochine, le proconsul Merlin a voulu commencer par civiliser les Indochinois morts en France, vous savez ces morts pour la patrie, la justice et cœtera.

Rire dans les cimetières est un plaisir des grands hommes, mais y rire tout seul serait probablement sans charmes. C'est pourquoi Son Excellence Martial Merlin a donné l'ordre à la jeunesse subventionnée annamite de l'accompagner au Jardin des Morts, à Nogent-sur-Marne, un discours devant être fait en sa haute présence.

Mais, avant d'être lu devant le public, le dit discours devait être présenté à Son Excellence, pour la censure. Ce qui fut fait, et le discours, jugé trop subversif, fut purement et simplement annulé par Son Excellence et remplacé par un autre dont Son Excellence donna elle-même le plan.

Naturellement, le discours ainsi cuisiné dans les sauces officielles, sentit le loyalisme et l'attachement indéfectible à plein nez.

Si les morts pouvaient parler, comme le prétendent les spirites, les

fantômes annamites de Nogent auraient dit :« M... erci à toi, ô Gouverneur ! Mais, de grâce, f... nous la paix !»

5. M. Jérémie Lemaire

Nous lisons dans les Annales Coloniales cet entrefilet : « Nous apprenons que Jérémie Lemaire, ancien gouverneur des colonies, ancien député de l'Inde, est actuellement l'objet de poursuites correctionnelles. Il a été, en effet, président de la Banque dont M. Frezouls fut l'administrateur délégué, banque déclarée en faillite, il y a deux ans. C'est là le juste couronnement de la carrière de ce triste individu. »

Tiens, tiens ! il y a donc de tristes individus dans la noble corporation des gouverneurs et des députés des colonies ? Qui l'eût cru !

6. M. Outrey

C'est un député cochinchinois (aussi Cochinchinois que M. P. Loti est Turc). Il fait les discours au Palais, et des affaires à Saïgon. Comme parlementaire, il touche régulièrement ses cachets; comme colon, il ne paye pas ses impôts. Cet intègre représentant du peuple a une concession de 2.000 hectares, et, depuis quinze ans, l'honorable concessionnaire n'a pas versé un sou. Lorsque le fisc lui demanda de se mettre en règle, il a répondu : m ...erci. Parce qu'il est député, on le laisse tranquille.

Il fut un temps où ce même Outrey a été gouverneur intérimaire de la Cochinchine.

La Cochinchine est administrée par un gouverneur nommé par décret du président de la République. Ce haut fonctionnaire est assisté dans ses hautes fonctions par une assemblée mixte, le Conseil Colonial dont l'une des attributions la plus importante sans doute, est de voter, tous les ans, le budget de la colonie.

Disons tout de suite que ce budget est alimenté par des recettes provenant des impôts soit directs, soit indirects, payés par les Annamites, que les dépenses qui y sont prévues doivent, en principe (mais jamais en fait !) être faites pour les Annamites, qu'en un mot, ce sont les intérêts des Annamites, qui sont confiés à ce Conseil Colonial.

Or, ce fameux Conseil Colonial est composé de plus de Français que d'Annamites : 18 membres français dont 12 élus et 6 délégués de différentes compagnies, Chambres de Commerce, Chambre d'Agriculture, etc., et 6 membres annamites.

En admettant qu'elles soient toujours au complet, que peuvent les 6 voix annamites contre les 18 voix françaises ? Le gouvernement inscrit donc au budget tout ce qui lui plaît, et il est sûr que les chapitres en sont votés d'avance.

C'est d'ailleurs ce qu'il fait les trois quarts du temps ; et c'est ainsi qu'en 1905, le gouverneur intérimaire Outrey, aujourd'hui député des Français en Cochinchine, a fait majorer dans une proportion de cent pour cent les impôts déjà trop lourds qui frappaient les rizières. Cette augmentation qui a immortalisé Outrey dans la mémoire des Annamites, a motivé, de la part de nos conseillers indigènes d'alors une démission collective.

N'importe ! Outrey les fit remplacer par d'autres, qu'il imposa lui-même aux électeurs annamites.

Un de ses agents d'exécution, l'administrateur Maspero (province de Biênhoa) n'a-t-il pas enfermé en prison tous les électeurs de la province, la veille du scrutin, pour les empêcher de communiquer avec les candidats ? On les a forcés ainsi à voter, sous peine de représailles, pour le candidat d'Outrey, Buï-thê-Kâm, afin d'empêcher la réélection du conseiller démissionnaire Hoài qui avait eu le tort <de ne pas agir comme le voulait Outrey.